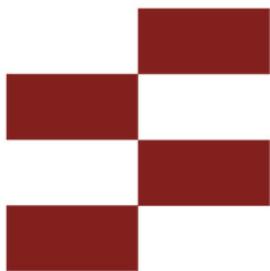


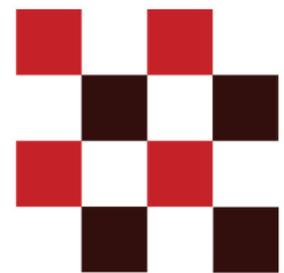
**Saison**  
de L'INSTITUT  
DES AFRIQUES  
DE JANVIER À JUIN 2023



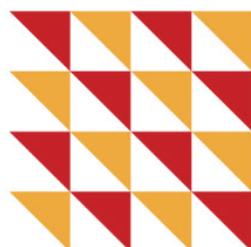
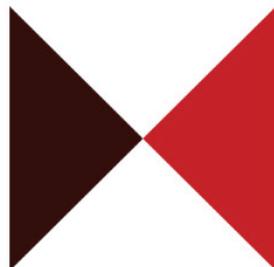
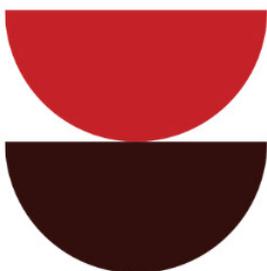
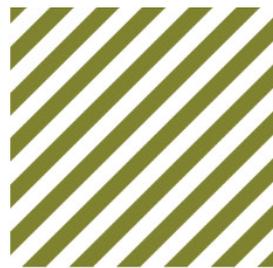
**APPEL À PROJETS VISUELS  
D'ARTISTES DU CONTINENT  
AFRICAIN OU DES CARAÏBES POUR  
LA COMMUNICATION DE LA SAISON**



Dotation de 600€  
au lauréat ou lauréate



Date limite de candidature  
15 janvier 2023



---

L'Institut des Afriques (IdAf), basé à Bordeaux en France, est à la recherche d'un.e artiste pour la création du visuel de sa saison de programmation 2023.

Date limite de candidature : le 15 janvier 2023



Association de loi 1901, l'Institut des Afriques (IdAf) est une plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine qui décloisonne les approches pour renouveler les regards sur les Afriques. L'IdAf fédère ainsi une diversité d'acteurs régionaux engagés dans les dynamiques africaines.

Plus d'informations sur les activités de l'Institut des Afriques sont disponibles sur notre site internet : <https://institutdesafriques.org/>

## CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

Depuis 2022, l'Institut des Afriques (IdAf) propose, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, un programme de rendez-vous pluridisciplinaires réparti sur deux semestres. Intitulé « Saison de l'Institut des Afriques » et déployé dans un premier temps de janvier à juin 2023 dans diverses villes néo-aquitaines (Bordeaux, Poitiers, La Rochelle, Angoulême, etc.), ce programme se veut une fenêtre ouverte sur la diversité des expressions artistiques, culturelles et intellectuelles du continent africain et de ses diasporas. À l'affiche, le public retrouve des conférences, rencontres littéraires, ateliers, projections, débats, concerts, spectacles de danse, etc.

Ces rendez-vous s'adressent à tous.tes : curieux.ses et connaisseur.se.s des Afriques, amateur.rice.s de débats et d'échanges publics, sans oublier le jeune public bénéficiant de moments dédiés pour stimuler sa citoyenneté active et son ouverture au monde ! Le programme du premier semestre 2023 est le fruit de l'ouverture de l'Institut des Afriques aux territoires, à leurs acteurs et à leurs publics. Construit en collaboration avec des acteurs phares engagés autour des dynamiques africaines à Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine, il témoigne des actions fédératrices de l'IdAf.

Pour sa prochaine Saison 2023, l'Institut des Afriques souhaite confier la réalisation du visuel à un artiste du continent africain ou des Caraïbes.

Le visuel est la vitrine de la Saison. C'est à travers celui-ci que le public se fait son idée de la manifestation. Aussi, dans le prolongement de la démarche de l'Institut des Afriques visant à favoriser le rayonnement des dynamiques africaines en Nouvelle-Aquitaine, il paraît tout à fait cohérent et pertinent d'associer un.e artiste africain.ne ou caribéen.ne à la conception de l'identité visuelle de la programmation annuelle de l'IdAf. L'artiste apportera son regard sur les dynamiques africaines et ancrera l'identité graphique des événements de l'année à venir dans son univers, tout en répondant aux attentes de l'Institut des Afriques (cf. section "Cahier des charges").

## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

- Mettre en lumière le travail de jeunes artistes du continent africain et des Caraïbes ;
- Construire de nouveaux liens avec le continent africain à travers une collaboration artistique ;
- Favoriser l'internationalisation d'un.e artiste africain.e ou caribéen.ne.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être un.e artiste ayant une résidence fiscale dans l'un des pays ou territoires du continent africain ou des Caraïbes ;
- Avoir entre 18 et 35 ans ;

---

## CAHIER DES CHARGES

- L'œuvre soumise doit relever du champ artistique visuel, sans limite de genre (peinture numérique, dessin ou illustration, photographie, arts graphiques, collage, line art, pop art, bande-dessinée etc.) ;
- Elle peut être une création originale ou, dans la mesure où celle-ci répond bien aux critères et à l'esprit de la Saison, une proposition de l'artiste pré-existante à cet appel ;
- L'œuvre doit exprimer les valeurs de la Saison de l'IdAf : l'inclusivité, la curiosité, l'interculturalité, la pluridisciplinarité, la fédération, la lutte contre les préjugés et les discriminations. Elle ne doit, en aucun cas, véhiculer des stéréotypes sur le continent africain ou sur les mondes caribéens ;
- L'œuvre devra faire écho aux grands axes thématiques de la Saison :
  1. "les corps en mouvement" : comment le corps, par ses mouvements, amène-t-il de nouvelles clés de lecture pour appréhender les enjeux sociétaux ?
  2. "l'affirmation des paroles" : de quelle manière la libération de la parole contribue-t-elle à revisiter l'Histoire et à réécrire le récit d'un avenir en commun ?
  3. "les citoyennetés engagées" : quelles sont les formes d'engagements citoyens ? De quelle manière les participations des citoyen.ne.s contribuent-elles à faire avancer les sociétés ?
- L'œuvre doit être lisible, intelligible et devra être déclinable (notamment en format paysage pour l'édition de bandeaux web et en format portrait pour la déclinaison en affiche). Une attention particulière devra être portée aux choix des couleurs que nous souhaitons vives et attractives ;
- Le fichier natif pourra être livré aux formats suivants : PDF, Photoshop, Illustrator ;
- Le visuel devra être libre de droits sans limite d'étendue géographique (nationale ou internationale) pour toutes les déclinaisons de supports (brochure, affiche, supports réseaux sociaux et site web, goodies, encarts publicitaires, etc.) pour toute l'année 2023 à des fins de promotion de la Saison de l'Institut des Afriques. Le graphiste de l'association et la personne en charge de la communication à l'Institut des Afriques pourront réaliser des déclinaisons du visuel, dans le respect de son esprit initial ;
- L'œuvre sélectionnée par l'Institut des Afriques pourra faire l'objet de corrections et retouches en concertation avec l'artiste lauréat du présent appel ;

## LES ENGAGEMENTS DE L'INSTITUT DES AFRIQUES

- L'Institut des Afriques s'engage à verser la somme de 600€ toutes charges comprises au lauréat / à la lauréate, après signature d'un contrat de cession de droits. La somme sera versée sur remise de facture délivrée par le lauréat / la lauréate ou sous forme de notes de droits d'auteur.e.s (la note de droits d'auteur.e.s est le système administratif français permettant les rémunérations artistiques dans le cadre de cession de droits) ;
- L'Institut des Afriques s'engage à valoriser le travail réalisé par le lauréat / la lauréate à travers l'ensemble de ses supports de communication digitaux et papiers en créditant systématiquement l'artiste dans ses publications, en communiquant auprès de ses contacts presse sur le prix à l'illustration, etc ;
- L'Institut des Afriques s'engage à faire parvenir au lauréat et à la lauréate des exemplaires de l'ensemble des supports de communication papiers réalisés.

---

## LES ENGAGEMENTS DU LAURÉAT OU DE LA LAURÉATE

- Le lauréat ou la lauréate devra fournir les fichiers visuels aux formats demandés pour réalisation des déclinaisons par le graphiste de l'association ;
- Il ou elle devra respecter les dates limites fixées en amont par l'Institut des Afriques pour l'envoi des fichiers finaux ;
- Il ou elle s'engage enfin à mentionner via ses différents moyens de communication (réseaux sociaux, site internet, etc.) l'obtention de ce prix.

## MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURES

Merci d'envoyer les documents suivants par mail à l'adresse [communication@institutdesafriques.org](mailto:communication@institutdesafriques.org) et de respecter l'objet suivant :  
"Votre NOM - Candidature Appel à projet visuel Saison IdAf 2023"

- Votre biographie et/ou votre CV ;
- Un lien vers votre portfolio ou fichier PDF compilant de précédentes réalisations, vers votre site internet, vos réseaux sociaux, etc ;
- Votre proposition visuelle pour la Saison 2023 de l'Institut des Afriques au format PDF ou JPG ;
- Une note d'intention d'une page maximum précisant votre réflexion autour de l'œuvre soumise;
- Toute autre pièce pouvant appuyer votre candidature.

**Les candidatures sont attendues pour le dimanche 15 janvier à minuit.**

Toute candidature incomplète, ne correspondant pas aux critères ou reçue après ce délai ne sera pas prise en compte.

## PROCESSUS DE SÉLECTION

Une présélection des candidatures reçues sera faite par l'équipe de l'Institut des Afriques qui soumettra ensuite les projets présélectionnés à un jury composé de représentant.e.s de structures membres de l'IdAf. Le lauréat ou la lauréate sera dévoilé.e entre le 23 janvier et le 6 février 2023.

## CALENDRIER

- Envoi des candidatures au plus tard le dimanche 15 janvier à minuit ;
- Études des candidatures les 17 et 18 janvier ;
- Sélection du projet lauréat et prise de contact avant le 20 janvier ;
- Annonce du lauréat ou de la lauréate sur nos supports digitaux entre le 23 janvier et le 6 février.